

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EARL de Talerganquis – Talerganquis
56310 Bubry**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 18 février 2022 à 9h00 au 18 mars 2022 à 17h00** en mairie de Bubry concernant le projet présenté par l'EARL de Talerganquis, dont le siège social est situé au lieu-dit « Talerganquis » 56310 Bubry, en vue d'exploiter à cette adresse, un élevage porcin devant comporter 230 reproducteurs, 1 920 porcs à l'engrais, 41 cochettes et 1 300 porcelets, soit 2 911 animaux équivalents.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Bubry aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 18 mars 2022 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Bubry ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr